

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 10-juin-2015

Date de révision 14-nov.-2019

Version 8

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Non commercial/désignation Clean Cotton Vent Stick  
Code du produit 1194395E  
Nom du produit CAR-VNT STK HW CLN CTN YCE P6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Yankee Candle Company Europe Ltd.  
Cabot Park, Poplar Way East, Avonmouth  
Bristol, BS11 0YH, UK  
Tel: +44(0) 117 316 1200

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDSinfo@yankeecandle.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

France Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Tenir hors de portée des enfants

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales

Contient Butyl cyclohexyl acetate, Isocyclemone E, Hexyl salicylate, Terpenes, Orange Oil, Linalool, Lyral, Isocyclocitral, Cyclohexanemethanol, 4-(1-methylethyl)-, cis-, Linalyl acetate, Benzenepropanal, 2-ethyl-.alpha.,.alpha.-dimethyl-, Benzenepropanal, 4-ethyl-.alpha.,.alpha.-dimethyl-  
Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) connu(e)

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Butyl cyclohexyl acetate	250-954-9	32210-23-4	>=10 <20%	Skin Sens. 1B (H317)
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	242-362-4	18479-58-8	>=5 <10%	Flam. Liq. 4 (H227) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Aquatic Acute 3 (H402)
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	214-946-9	1222-05-5	>=1 <3%	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Benzyl benzoate	204-402-9	120-51-4	>=1 <3%	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)
Acetic acid, phenylmethyl ester	205-399-7	140-11-4	>=1 <3%	Aquatic Chronic 3 (H412)
Terpenes, Orange Oil		68647-72-3	>=1 <3%	Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1B (H317) Skin Irrit. 2 (H315) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226)
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	204-881-4	128-37-0	>=1 <3%	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Ionone, methyl-	215-635-0	1335-46-2	>=1 <3%	Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411)
Isocyclemone E	259-174-3	54464-57-2	>=1 <3%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 1 (H410)
Hexyl salicylate	228-408-6	6259-76-3	>=1 <3%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
4,7-Methano-1H-inden-6-ol, 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-, 6-propanoate	241-514-7	17511-60-3	>=1 <3%	Aquatic Chronic 2 (H411)
Linalool	201-134-4	78-70-6	>=1 <3%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319)
Isocyclocitral	215-638-7	1335-66-6	>=0.1 <1%	Flam. Liq. 4 (H227) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2A (H319) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 3 (H412)
Ethanone, 1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthalenyl)-	244-240-6	21145-77-7	>=0.1 <1%	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Cyclohexanemethanol, 4-(1-methylethyl)-, cis-	237-539-8	13828-37-0	>=0.1 <1%	Skin Sens. 1B (H317)
Benzenepropanal, 4-ethyl-.alpha.,.alpha.-dimethyl-	266-819-2	67634-15-5	>=0.1 <1%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)

Benzenepropanal, 2-ethyl-.alpha.,.alpha.-dimet hyl-	266-818-7	67634-14-4	>=0.1 <1%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)
Lyril	250-863-4	31906-04-4	>=0.1 <1%	Skin Sens. 1A (H317)
2H-Pyran, tetrahydro-4-methyl-2-(2-met hyl-1-propen-1-yl)-	240-457-5	16409-43-1	>=0.1 <1%	Flam. Liq. 4 (H227) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Repr. 2 (H361) Aquatic Acute 3 (H402)
Linalyl acetate	204-116-4	115-95-7	>=0.1 <1%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Aucune information disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acetic acid, phenylmethyl ester 140-11-4				TWA: 10 ppm TWA: 62 mg/m <sup>3</sup>	
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4- methyl- 128-37-0		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 40 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acetic acid, phenylmethyl ester		TWA: 10 ppm			TWA: 10 ppm TWA: 61 mg/m <sup>3</sup>

140-11-4						
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4- methyl- 128-37-0		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Autriche</b>	<b>Suisse</b>	<b>Pologne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Irlande</b>	<b>République tchèque</b>
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4- methyl- 128-37-0	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Aspect</b>	Articles en plastique	<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	blanche		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>		Sans objet
<b>Point de fusion/point de congélation</b>		Aucune information disponible
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>		Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>	= 100 °C	
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>		Aucune information disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Vapor Pressure @20°C (kPa)</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité</b>		Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	négligeable	Aucune information disponible
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Sans objet
<b>Teneur en COV (%)</b>	4.49
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

**Toxicité aiguë inconnue** 43.464% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

**ETAmél (voie orale)** > 2000 mg/kg  
**ETAmél (voie cutanée)** 19,548.00 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetic acid, phenylmethyl ester	= 2490 mg/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit ) > 5000 mg/kg ( Rabbit )	
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	> 2930 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation** En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.

**oculaire**

<b>Sensibilisation</b>	En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Yeux, Peau.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

0.9504% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Cyclohexanol, 4-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate		15.5: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	9.6: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Phenol, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthyl-	0.42: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	5: 48 h Oryzias latipes mg/L LC50	
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-diméthyl-	88.3: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	22 - 46: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	20: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzoic acid, phenylmethyl ester	4
Acetic acid, phenylmethyl ester	1.96
Phenol, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthyl-	4.17
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-diméthyl-	2.84 - 3.1

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus des déchets /Produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG

<b>ONU/n° d'identification</b>	3077
<b>Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Benzyl Benzoate)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions spéciales</b>	335
<b>Polluant marin</b>	Oui

### RID

<b>ONU/n° d'identification</b>	3077
<b>Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Benzyl Benzoate)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions spéciales</b>	335
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui

### ADR

<b>ONU/n° d'identification</b>	3077
<b>Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Benzyl Benzoate)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui

### OACI (aérien)

<b>ONU/n° d'identification</b>	3077
<b>Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Benzyl Benzoate)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions spéciales</b>	335
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui

### IATA

<b>ONU/n° d'identification</b>	3077
<b>Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Benzyl Benzoate)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III

Dispositions spéciales 335  
 Danger pour l'environnement Oui

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Inventaires internationaux

TSCA Est conforme  
 DSL/NDSL Est conforme  
 EINECS/ELINCS Est conforme

#### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H227 - Liquide combustible  
 H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H401 - Toxique pour les organismes aquatiques  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation  
 H402 - Nocif pour les organismes aquatiques  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

#### **Méthode de classification**

Classement selon la méthode de calcul du règlement CLP.

#### **Principales références de la littérature et sources de données**

IFRA-IOFI Manuel d'étiquetage, RIFM/FEMA database, Informations du fournisseur

Date d'émission 10-juin-2015

Date de révision 14-nov.-2019

Remarque sur la révision Sans objet.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Ce document a été préparé pour répondre aux exigences de la juridiction spécifiée dans la Section 2 ci-dessus et pourrait ne pas répondre aux réglementations dans d'autres Pays. Les informations fournies dans cette fiche de sécurité se basent sur notre niveau actuel de connaissance et sur les normes nationales et communautaires. La préparation ne doit pas être utilisée pour des buts différents de ceux spécifiés dans la section 1 sans avoir obtenu auparavant des instructions écrites relatives à l'utilisation. L'utilisateur est toujours responsable de toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux dispositions légales et aux normes locales. Les informations de cette fiche de sécurité doivent être considérées une description des conditions de sécurité en relation à la préparation et non une garantie des propriétés de cette dernière.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**